



Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE le règlement mentionné ci-dessous, adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 12 août 2021, a été approuvé le 4 octobre 2021 par le directeur général des finances municipales et des programmes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

- **Règlement (2021)-187** autorisant l'acquisition de lots aux fins d'assurer une desserte suffisante et de qualité à des équipements récréatifs et de loisirs pour l'ensemble des contribuables de la Ville et autorisant un emprunt de 4 800 000 \$ à cette fin, incluant les coûts qui y sont rattachés.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en communiquant avec le Service du greffe au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

L'entrée en vigueur de ce règlement est en date de la présente publication.

Donné à Mont-Tremblant, ce 13 octobre 2021.

Claudine Fréchette
Greffière